

Convention de partenariat T au Théâtre ! Nantes-Agglo

Entre, d'une part :

Etablissement : Collège Aristide Briand
Adresse : 19, rue Louis Blanc 44200 Nantes
Représenté par Monsieur Frédéric Dibon, Chef d'établissement
Ci-après nommé **le collègue partenaire**

Et d'autre part :

Le Grand T, Théâtre de Loire-Atlantique
CS 30111 44001 NANTES cedex 1
Téléphone : 02.28.24.28.24 – Télécopie : 02.28.24.28.35
SIRET : 798 868 717 000 17 - Code APE 9001Z
Licences d'entrepreneur de spectacles : 1-1075853 / 1-1075850 / 2-1075851 / 3-1075852
Numéro d'organisme formateur : 52 44 07141 44
Représenté par sa directrice, Catherine Blondeau
Et ci-après dénommé **Le Grand T**

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Le contexte

Le Grand T mène depuis de nombreuses années une politique d'éducation artistique et culturelle en direction des publics scolaires sur l'ensemble du département de Loire-Atlantique, en collaboration étroite avec les théâtres partenaires du territoire, l'Education Nationale et la Direction diocésaine de l'enseignement catholique. Cette politique s'inscrit dans le cadre du dispositif Grandir avec la culture mis en place par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique et des jumelages, soutenus par le Ministère de la Culture et de la Communication en région (Drac des Pays de la Loire). Elle a pour objectif la sensibilisation des élèves et la formation de leurs enseignants au spectacle vivant.

Au-delà du plaisir partagé autour d'une représentation, cette véritable « école du spectateur » s'appuie sur une démarche formative. Découvrir l'univers du théâtre (lieu, espace social, mode d'expression...), éveiller et entretenir son esprit critique, se constituer une culture théâtrale, avoir l'occasion d'apprendre autrement, voilà ce à quoi sont invités les jeunes spectateurs. Parallèlement, leurs enseignants sont invités à participer à des stages animés par des artistes et des professionnels de la médiation culturelle qui les préparent à faire de la sortie au théâtre avec leurs élèves une véritable expérience éducative.

L'équipe des médiateurs culturels (6 personnes) travaille quotidiennement à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces projets d'éducation artistique et culturelle auxquels contribue l'ensemble du personnel du Grand T en lien étroit avec les enseignants formateurs missionnés par la DAAC du Rectorat de l'Académie des Pays de la Loire.

Article 2 – Les objectifs du dispositif

- Favoriser l'accès au spectacle vivant des jeunes spectateurs dans un souci de démocratisation culturelle.
- Former les enseignants du territoire à la pratique théâtrale en milieu scolaire ainsi qu'à la sortie au théâtre.
- Contribuer à la formation de spectateurs actifs et curieux en favorisant la rencontre sensible et réfléchie avec le spectacle vivant.
- Sensibiliser les élèves et les enseignants aux activités du Grand T.
- Fournir aux enseignants des occasions de situations éducatives originales.

Article 3 – Les engagements du Grand T

- **Le choix des spectacles** : Le Grand T choisit des spectacles en fonction de leur intérêt artistique (recherche scénographique, travail de création sonore, de lumières...) et éducatif. Ces spectacles sont le plus souvent issus du répertoire contemporain, accessibles aux adolescents. Si la création contemporaine peut parfois être déroutante pour un public jeune, le Grand T s'engage à travailler avec les enseignants pour faciliter son accès aux élèves.
- **La rencontre avec les artistes** : Le Grand T organise des moments d'échanges avec les équipes artistiques en dehors des représentations : pendant les stages, les ateliers, les bords de scène ou dans les établissements scolaires. Ces échanges favorisent la rencontre humaine, l'intérêt et l'écoute des élèves pendant le spectacle.
- **Les conditions de la représentation** : Le Grand T limite la jauge (nombre de spectateurs) des représentations scolaires et les réserve aux élèves ayant suivi un parcours d'accompagnement au spectacle. Un accueil personnalisé et convivial est réservé à ces jeunes spectateurs par les équipes du théâtre. Les conditions d'écoute et de respect sont ainsi réunies pour le déroulement d'une bonne représentation.
- **La formation des enseignants** : Clé de voûte de ce projet d'école du spectateur, la formation des enseignants est essentielle et se construit en partenariat avec les enseignants formateurs de l'action culturelle (DAAC) du Rectorat. Toujours étroitement liée aux spectacles à découvrir avec les élèves, elle a pour but de donner aux enseignants des outils appropriés à exploiter en classe et de développer avec eux une pédagogie active.
- **Les outils pédagogiques** : Le Grand T fournit aux enseignants les outils pédagogiques nécessaires à la préparation des élèves aux spectacles (dossiers artistiques, comptes rendus de stages...) Ces documents sont consultables et téléchargeables depuis la plateforme numérique du Grand T dédiée aux enseignants : www.pearltrees.com/legrandt_loire_atlantique
- **Les tarifs** : Le Grand T accorde un tarif préférentiel aux élèves engagés dans les projets d'éducation artistique et culturelle. Une invitation est remise à un adulte accompagnateur pour 15 élèves, soit en général deux invitations par classe.

Article 4 – Les engagements du collège partenaire

- **La place réservée au théâtre dans l'établissement** : Le chef d'établissement veille à ce que ce dispositif d'éducation artistique et culturelle soit intégré dans le projet d'établissement. Il favorise le rayonnement de l'activité théâtre auprès de son équipe pédagogique, des parents d'élèves et du conseil d'administration.
- **Le travail en classe** : Les enseignants partenaires, s'engagent à travailler avec leurs élèves en amont et en aval des représentations afin que les élèves puissent avoir accès au propos artistique et mettre des mots sur les émotions qu'ils ont pu ressentir pendant la représentation. L'enseignant peut, à cette occasion, réinvestir les pistes pédagogiques proposées pendant le stage de formation. Il facilite aussi l'organisation des rencontres avec les équipes artistiques dans son établissement, en prévoyant un lieu convivial et en dynamisant les échanges si nécessaire.

- **La diffusion de l'information** : La communauté éducative désigne dans son établissement un enseignant relais, contact privilégié du Grand T qui diffuse l'information auprès de ses collègues et fait l'interface avec l'administration du collège. Il est aussi chargé d'alerter Le Grand T en cas de difficulté (logistique ou autre) et de transmettre au Grand T les bilans en fin de projet.
- **Autorisation d'enregistrement de l'image/de la voix** : Les enseignants s'assurent de l'accord des élèves participants pour un partage facilité des images, travaux et enregistrements produits pendant le parcours sur le Pearltrees du Grand T.
- **La formation des enseignants** : Le chef d'établissement s'engage à libérer de leurs cours les enseignants engagés sur le projet afin qu'ils soient tous présents aux journées de stage proposées. Ces journées font partie intégrante du parcours et ne sont donc pas optionnelles.
- **Le règlement des billets** : Les réservations seront transmises à la billetterie qui adressera au gestionnaire un bon de commande récapitulatif à signer. Un premier bon de commande pour les spectacles de 2019, et un second pour ceux de 2020. Le tarif est de 7€ par élève et par spectacle. Compte tenu du tarif accordé et du principe de ce projet d'éducation artistique et culturelle, les billets ne pourront être ni échangés ni remboursés.
- **La sortie au spectacle et le placement en salle** : Les classes arriveront au minimum 20 minutes avant le début de la représentation afin que le public soit accueilli et placé dans les meilleures conditions. Pendant la représentation, les enseignants ne doivent pas hésiter à intervenir auprès des élèves-spectateurs (les leurs ou d'autres) en cas de comportement inapproprié, tout en les laissant libre de vivre pleinement cette expérience collective.

Article 5 – Mise en œuvre

- Une annexe à cette convention détaillant le parcours suivi par les élèves sera envoyée courant septembre au chef d'établissement : les spectacles et les actions d'accompagnement (visites, rencontres, formations...).

Article 6 – Durée de la convention

- Cette convention est valable pour une année à partir de septembre 2019, date de votre entrée dans le dispositif. Elle pourra être reconduite deux années supplémentaires maximum, en fonction des demandes.
- Suite à une évaluation à l'issue de chacune des saisons et en cas de non-respect de cette convention les deux partenaires peuvent décider d'un commun accord de l'arrêt de leur collaboration.

Fait à Nantes en deux exemplaires, le 2 septembre 2019

Pour le collège partenaire

Monsieur Frédéric Dibon
Chef d'établissement

Pour le Grand T

Catherine Blondeau
Directrice du Grand T

